

Sur la voie de la mobilité durable

Depuis sa création, l'Union européenne a fait des transports une de ses priorités. En effet, le transport est une des premières politiques communes de la Communauté, régie par le titre V (articles 70 à 80) du traité instituant la Communauté européenne. Depuis plus de cinquante ans, la politique européenne en matière des transports contribue à lever les obstacles entre les frontières et à assurer la cohésion de l'Europe. Elle vise notamment à achever la réalisation du marché intérieur pour les transports, assurer un développement durable, garantir la gestion de programmes de soutien financier, maîtriser l'espace, renforcer la sécurité et développer la coopération internationale.

Les grands objectifs actuels de la Politique Commune des Transports ont été arrêtés par la Commission européenne en 2001 dans son **Livre Blanc sur "La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix" (COM(2001) 370)**. Ce dernier a été adopté afin de concilier la croissance des transports et les exigences de la société en termes de qualité et de sécurité afin de développer un transport moderne et durable à l'horizon 2010. En effet, le développement massif de la mobilité a engendré des engorgements néfastes pour l'efficacité économique et pour l'environnement.

Ainsi, dans un nouveau **Livre vert sur la politique du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T)** publié par la Commission européenne le 4 février dernier, l'Union européenne encourage la revitalisation du rail, le développement de la navigation fluviale, le transport maritime de courte distance et l'intermodalité afin de faire face aux grands défis actuels (changement climatique, compétitivité, cohésion économique).

Les outils opérationnels relatifs à la politique européenne des transports

- Les programmes intra-communautaires :

Ce sont les instruments de financement directement gérés par la Commission européenne. Ils supportent, à l'intérieur de l'UE, des projets de dimension européenne, réalisés par des réseaux de partenaires européens.

PCRD7 - Coopération: Des subventions sont allouées, dans le cadre notamment des thématiques des transports, de la sécurité et des TIC pour des projets de recherche et développement afin d'améliorer la contribution des systèmes de transport à la société et à la compétitivité des entreprises dans une Union européenne élargie, tout en réduisant au maximum les incidences des conséquences négatives de transport en relation avec l'environnement, la consommation d'énergie, la sécurité et la santé publique.

Plus d'information sur <http://www.welcomeurope.com/default.asp?id=1900>

PIC - Energie intelligente Europe- STEER : Dans le cadre de ce programme, sont allouées des subventions pour des projets de démonstrations et de promotion de

technologies innovantes de diversification énergétique dans le domaine de l'usage durable de l'énergie dans les transports et leur introduction effective sur le marché.

Marco Polo II : Ce programme vise à réduire l'engorgement des infrastructures routières, à améliorer les performances environnementales de l'ensemble du système de transport et à contribuer à la réalisation d'un système de transport efficace et durable par le transfert du fret routier vers une combinaison d'autres modes de transport, en soutenant notamment des projets d'infrastructures, d'échanges de bonnes pratiques etc.

Réseaux transeuropéens Transport (RTE -T) : Il s'agit d'encourager le développement d'un réseau transeuropéen de transport, à travers le soutien de projets de construction routière, ferroviaire ou de transport combiné concernant les infrastructures européennes d'intérêt commun, ainsi que des projets d'étude.

Réseaux transeuropéens Energie RTE-E : Des subventions sont accordées dans le cadre des Réseaux Transeuropéens d'énergie, d'électricité et de gaz naturel, en soutien au développement de ces réseaux.

GALILEO : Ce programme vise à mettre en place la première infrastructure mondiale de radionavigation et de positionnement par satellite spécifiquement conçue à des fins civiles. Il finance des projets de coopération, de recherche appliquée et de recherche fondamentale.

Subvention dans le domaine des transports : Ces subventions sont allouées par la DG TREN sur la base d'un programme de travail annuel et général en matière de subventions dans le domaine des transports et de l'énergie, pour des projets d'études, l'organisation d'évènement, des projets d'échange de savoir-faire, de création de réseaux...

- Les programmes des fonds structurels :

Il s'agit d'aides gérées au niveau national ou régional. Sont éligibles à ces programmes des projets de développement local, régional ou national dans différents domaines d'action, sans imposer la formalisation de réseau de partenaires européens. Pour la programmation 2007-2013, les aides proviendront notamment du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Programme Opérationnel FEDER : Une des priorités du PO FEDER est le transport. Il finance des actions d'infrastructure et d'investissement (mise en place de transports alternatifs à la route, l'utilisation des voies d'eau et des modes ferroviaires, intégration des transports publics dans l'espace urbain, échange de savoir-faire...).

Plus d'information sur <http://www.welcomeurope.com/default.asp?id=1700>

- Les programmes de coopération extérieure :

INOGATE : Ce programme vise à l'intégration régionale et à la facilitation du transport du pétrole et du gaz dans la région des Nouveaux Etats Indépendants et à destination des marchés d'export européens (Pays Méditerranéens, Balkans),

recevant l'appui technique de l'Union Européenne dans le cadre de l'instrument de voisinage IEVP.

Les acteurs des programmes

Les acteurs influents lors des consultations portant sur la politique européenne des transports sont: BESTUFS (réseau pour de nouvelles solutions de fret en milieu urbain), Metropolis (Association Mondiale des Grandes Métropoles), POLIS (Réseau de villes et de régions pour des solutions de transports innovantes), AEA (Association européenne des compagnies aériennes), T&E (Fédération européenne pour le transport et l'environnement), EMTA (Association des autorités responsables des transports des métropoles européennes), EPOMM (Plateforme Européenne de gestion des transports), CECTA (Association de promotion du tourisme dans les pays d'Europe centrale), EUROMETREX (Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe), PEE (Partenaires Européens pour l'Environnement), PostEurop (Association des Opérateurs Postaux Publics européens), OPET Network (Organisation pour la promotion des technologies énergétiques)...

Plus d'information sur www.welcomeurope.com

Quelques principes de fonctionnement

- Principe de cofinancement : les fonds structurels interviennent en complément d'autres contreparties financières publiques ou privées. Les taux sont spécifiés par programme et par mesure de financement
- Une aide pour un projet : la subvention est destinée à la réalisation d'un projet, ayant un objectif, délimité dans le temps
- Principe du non cumul : cette subvention ne peut être cumulée avec d'autres aides européennes
- Principe de non rétroactivité : les projets en cours avant la demande de subvention ne sont pas éligibles
- Règle de non profit : les recettes doivent être prises en compte dans le plan de financement.
- Obligation de publicité : Tout projet, toute structure et tout Etat membre doit se conformer au respect des obligations de publicité dès lors qu'il bénéficie d'un soutien du FEDER.

Rédigé par www.Welcomeurope.com
contact@welcomeurope.com

Toute l'actualité des politiques et des programmes communautaires

www.welcomeurope.com

Tel 33 1 42 54 60 64

contact@welcomeurope.com